

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de Mai, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 28 avril 2022.

Etaients présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Jean-Claude BURNUYTO, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Nathalie PRUVOST, Laury FLIPPE, Daisy LAINE, Laurent DHE, Marc DUCANSEL, Sylvie COUSIN.

Absent : NEANT

Secrétaire : Daisy LAINE

Début de séance : 20h25

Séance levée à 23h50

1) Approbation du compte-rendu des réunions du 28 mars et du 11 avril 2022

Aucune observation n'est formulée sur ces comptes rendus.

2) Compte-rendu de la commission « site internet » par Monsieur BACRO

Madame BARBIER explique que la commission « site internet » s'est réunie le mardi 12 avril. Monsieur BACRO prend la parole et informe que Jamal, animateur TIC à la CCSA, a expliqué le fonctionnement du site via RVVN. Les sites ont une présentation similaire mais peuvent être personnalisés. Jamal a envoyé des tutoriels et les liens pour alimenter le site. Il informe qu'il est nécessaire de récupérer le nom du site actuel. Monsieur BACRO informe qu'il a envoyé un mail à Monsieur PELLERIN, commercial de JVS Maristem, à ce sujet il y a environ deux semaines mais à ce jour aucune réponse n'a été donnée. Une autre réunion est à prévoir pour choisir la structure du site, elle est fixée le 16 mai prochain.

Madame BARBIER explique que la CCSA paie 16 000€ par an pour toutes les communes membres. Cependant, les communes ne reversent pas de compensation financière à la CCSA.

3) Compte-rendu de la commission « conseil municipal des Jeunes » par Monsieur BACRO

Suite à la réunion qui a eu lieu le mercredi 13 avril, un courrier a été envoyé le 27 avril à toutes les familles dont au moins un enfant est âgé de 11 à 17 ans. 172 jeunes sont concernés.

Monsieur BACRO explique que ce courrier informe les familles qu'une réunion est prévue le mercredi 11 mai à 18h00. Dix jeunes seront élus (cinq filles et cinq garçons), les candidatures seront à déposer en mairie jusqu'au samedi 28 mai. Les élections auront lieu le mardi 07 juin à 18h et le premier conseil des jeunes se réunira le mercredi 22 juin.

Monsieur DELAMBRE propose de mettre en place un club de jeunes. Madame BARBIER lui répond que ce sera au conseil des jeunes de faire des propositions. Monsieur DELAMBRE précise qu'il est important qu'un encadrant soit présent.

4) Compte-rendu de la commission des fêtes du 20 avril par Madame GERARD

Madame GERARD prend la parole et explique que la fête des voisins se déroulera le vendredi 20 mai à 19h sur la place, des tracts seront distribués dans la commune. Elle demande s'il est possible d'utiliser la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

La fête communale se déroulera le premier weekend de juillet : le vendredi 1^{er} juillet le concert de l'école de musique débutera à 20h ; le dimanche 03 juillet à midi aura lieu un apéritif concert avec restauration, sono et représentation du Country Club.

Le 13 juillet, le traditionnel « jambon grillé » ainsi que le feu d'artifice seront organisés. Le 14 juillet après-midi, des jeux d'antan seront proposés sur la place.

Monsieur DHE demande si une chasse aux œufs pour Pâques pourrait être organisée l'an prochain. Madame GERARD lui répond que ce sera organisé l'an prochain par la commission des fêtes.

5) Réfection de la rue d'Hébuterne : proposition de 3 devis

Madame BARBIER explique que trois sociétés ont été contactées et ont fourni un devis pour refaire 500m linéaire de la rue d'Hébuterne.

Travaux de réfection de la rue d'Hébuterne

Descriptifs	DELAMBRE	SNPC	RAMERY
Rabotage de chaussée y compris l'évacuation des déblais	5 000,00	6 650,00	12 250,00
Réalisation d'une couche d'accrochage	3 750,00	3 000,00	2 475,00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé noir BB0/10 porphyre sur 0,05 d'épaisseur	52 500,00	56 250,00	37 375,00
TOTAL HT	61 250,00	65 900,00	52 100,00
TOTAL TTC	73 500,00	79 080,00	62 520,00

Les conseillers pensent que 5 cm d'épaisseur pour l'enrobé ne seront pas suffisants car le passage régulier des poids lourds abîmera vite la route.

Monsieur DHE informe que les trous existants dans la rue d'Hébuterne mesure jusqu'à 10cm de profondeur.

Monsieur DELAMBRE pense que si la route est refaite pour 60 000€, elle ne tiendra pas.

Madame HERMANT demande s'il est possible d'obtenir des subventions ? Madame LEFEBVRE lui répond que pour le 1^{er} semestre, il est trop tard pour faire une demande. Elle précise que si la commune veut être sûre d'effectuer des travaux de réfection conformes à la circulation, il serait préférable de faire appel à une maîtrise d'œuvre mais cela coûtera 10% du global.

Madame LEFEBVRE informe que si un cahier des charges est établi, il faudra effectuer un marché (appel d'offres). Une demande de subvention sera possible pour le 2^e semestre ou début 2023 à hauteur de 15 000€ pour le FARDA. Une demande pourra également être faite auprès du fonds de concours (d'un montant de 10 000€ environ).

Madame GERARD rappelle qu'en 2023, il est prévu de faire les trottoirs au Hameau d'Essarts.

Monsieur DHE pense qu'il serait mieux d'avoir une « coupe type » pour établir de nouveaux devis.

Après le changement d'avis des conseillers suite à la réunion du 11 avril dernier, Madame BARBIER informe qu'elle se renseignera auprès de la CCSA et auprès du département pour avoir des conseils.

Monsieur MUCHEMBLED pense qu'il faudra également faire les travaux de réfection de la rue du rossignol. Un devis a été fourni par SNPC d'un montant de 19 675€ HT pour 100m linéaire.

Madame GERARD demande s'il est possible qu'une bordure surélevée soit installée à l'endroit où les bus tournent.

6) Réfection du sol souple du parc de jeux : proposition de 3 devis

Madame BARBIER présente les trois devis reçus pour la réfection du sol souple.

ALTRAD

REF.	DESIGNATION	PU H.T	PX NET HT	QTES	TOTAL HT
	<i>Rénovation du sol amortissant de votre aire de jeux existante avec conservation de la structure Kompan NRO1015 Robinia</i>		13 682,00	1	13 682,00
1/	dépose du sol et évacuation en décharge appropriée			85m ²	
2/	réalisation d'un nouveau sol coulé sur cailloux existants epdm amortissant sur épaisseur 90mm epdm coloré de finition sur épaisseur 10mm			85m ²	
3/	passage bureau de contrôle pour test HIC 1000 pour sol coulé			1	
	<i>option plus-value à ajouter si choisie : réalisation d'une dalle béton armée épaisseur 12cm pour réception nouveau sol coulé (meilleure accroche que cailloux)</i>		3 962,00	85m ²	
	FRANCO DE PORT				
			PRIX TOTAL H.T.		13 682,00 €
			<i>Dont éco-tax</i>		
			T.V.A 20%		2 736,40 €
			PRIX TOTAL T.T.C.		16 418,40 €

Validité de l'offre : IMMEDIATE
 Délai de livraison : suivant état des stocks à date de commande
 Règlement : Mandat ADM

ECOGOM

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. Net	Montant HT
	AIRE DE JEUX MUNICIPALE				
DIVP	Dépose, évacuation de 85 m ² de sol souple	1	Ft	2 550,00	2 550,00
BETFP	Réalisation de longrine béton périphérique	1	Ft	1 575,00	1 575,00
1P	Fourniture et pose de 85 m ² de systemsol Conforme aux jeux et au support Rouge ou Vert	1	Ft	9 560,37	9 560,37
DIVFP	Mise en oeuvre d'une marelle en sol souple	1	Ft	750,00	750,00
GARDP	Gardiennage	1	U	275,00	275,00

			Montants exprimés en EUR		H.T.	14 700,37 €
Echéance	Mode de Règlement				T.V.A. 20%	2 940,07 €
19/05/2022	CHQ	17 640,44			TTC	17 640,44 €

RENOV'SPORT

N°	Désignation des travaux	U	Qtés	P.U	Prix total
1	Dépose et évacuation en décharge du sol de sécurité endommagé existant	m²	90	21,00 €	1 890,00 €
2	Fourniture et mise en œuvre d'un SOL DE SECURITE EPDM d'une épaisseur minimum de 40mm (HCL Gmax de 1,20m)	m²	52,90	117,00 €	6 189,30 €
3	Fourniture et mise en œuvre d'un SOL DE SECURITE EPDM d'une épaisseur minimum de 60mm (HCL Gmax de 1,70m)	m²	12	153,00 €	1 836,00 €
4	Fourniture et mise en œuvre d'un SOL DE SECURITE EPDM d'une épaisseur minimum de 80mm (HCL Gmax de 2,30m)	m²	25,10	165,00 €	4 141,50 €
5	Fourniture et pose d'une Marelle 2D en EPDM (voir ci contre) Référence F1-03B-20 Hopscotch - FRANCE Dimensions :220 x 85 cm	u	1	850,00 €	850,00 €



TOTAL H.T	14 906,80 €
T.V.A 20%	2 981,36 €
TOTAL T.T.C	17 888,16 €

Il apparaît que les devis sont différents au niveau du descriptif.

Madame GERARD demande quelle est la durée de la garantie. Cette information n'est pas précisée mais Madame BARBIER pense que la garantie est de 5 ans.

Monsieur VIENNE demande s'il est possible de se renseigner auprès du service juridique par rapport au sol défectueux réceptionné en septembre 2018.

Madame BARBIER précise qu'elle souhaiterait qu'une décision soit prise aujourd'hui afin de pouvoir ré-ouvrir le parc rapidement.

Madame LEFEBVRE pense qu'il faudrait négocier la marelle chez ALTRAD.

Un vote a lieu pour le devis proposé par ALTRAD avec l'option :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

7) Approbation de la compétence facultative halle couverte de Croisilles, délibération communale

Madame BARBIER explique la demande formulée par la CCSA concernant le projet de halle couverte à Croisilles.

Extrait de la délibération du 05 avril 2022 prise par la CCSA

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de réfléchir à la mise en adéquation des statuts de l'intercommunalité avec les actions portées par l'intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président rappelle l'engagement d'un programme d'actions déposé en 2016 au titre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) permettant de soutenir des opérations de rénovation, d'adaptation et de mise en conformité des surfaces commerciales et artisanales.

Monsieur le Président rappelle également l'inscription dans le cadre de cette programmation du projet de construction d'une halle couverte à Croisilles pour dynamiser le marché local et développer la vente de produits locaux en circuits courts.

Monsieur le Président rappelle que cette action a été engagée par l'intercommunalité avec la désignation d'un maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Philippe DAMIENS, d'un bureau de contrôle, le cabinet SOCOTEC et d'un coordonnateur SPS, le cabinet BE TEC. L'intercommunalité a également confiée au bureau d'études géotechniques GINGER une étude de portance pour le dimensionnement des fondations de l'ouvrage.

Monsieur le Président donne lecture de la lettre d'observations du service de l'expertise juridique de la Préfecture qui estime que l'intercommunalité est incompétente pour agir dans ce domaine en faisant référence à une réponse ministérielle de 23 mai 2019 qui indique qu'en vertu des articles L.2224-18 à L.2224-29 du CGCT, la gestion et la création des halles et marchés constituent une compétence de droit commun des communes, hors du champ d'application de la compétence développement économique visée à l'article L.5214-16 du CGCT. Cette compétence ne peut donc être exercée par l'intercommunalité qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un transfert au titre des compétences facultatives de l'établissement de coopération intercommunale sur le fondement et dans les conditions visées à l'article L.5211-17 du CGCT concernant les modifications statutaires apportées aux compétences de l'intercommunalité.

Monsieur Le Président indique que la poursuite de ce projet nécessite pour l'intercommunalité de se doter d'une nouvelle compétence facultative rédigée comme suit : création, entretien et gestion de la halle couverte de la Commune de Croisilles. Conformément aux dispositions de l'article précité, cette nouvelle compétence devra faire l'objet d'une confirmation par chaque conseil municipal qui sera saisi et disposera d'un délai de 3 mois pour confirmer ou infirmer cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à la majorité de 62 voix pour et 5 voix contre (Mme F. LETURCQ, MM. D. BEDU, M. FLAHAUT, M. LALISSE et B. ROUSERE) :

- d'approuver la poursuite du projet de construction d'une halle couverte à Croisilles dans le cadre de la programmation FISAC 2016
- d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité en ajoutant une nouvelle compétence facultative rédigée de la façon suivante : création, entretien et gestion de la halle couverte de Croisilles ;
- de solliciter le conseil municipal de chacune des communes de l'intercommunalité pour confirmer cette nouvelle compétence facultative.

Madame GERARD demande quel sera le coût pour la commune de Bucquoy. Madame BARBIER lui répond qu'aucune compensation financière ne sera demandée aux communes, c'est la CCSA qui participera financièrement à ce projet.

Un vote a lieu afin de définir si la commune de Bucquoy accepte que cette compétence facultative soit attribuée à la CCSA :

Contre : 14

Abstention : 0

Pour : 1 (Madame BARBIER)

8) Circulation rue Druet

Madame BARBIER explique qu'actuellement la rue Druet est en sens unique de la rue de la Carte vers la rue d'Hébuterne.

Madame BARBIER propose d'instaurer un sens unique dans l'autre sens c'est-à-dire de la rue d'Hébuterne vers la rue de la Carte. Les parents qui déposent leurs enfants à l'école Saint Joseph se gareront dans la rue de la Carte ou feront un arrêt dans la rue Druet.

Tous les conseillers acceptent cette modification. Un arrêté sera pris dans ce sens et la population sera informée.

9) Divers

- Conseil d'école

Lecture du compte-rendu du conseil de l'école maternelle par Madame GERARD

7 Conseil d'école du 05 AVRIL 2022

Sont excusés : Mr Lavoisy inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Delieusche Enseignante des GS

Pascaline VASSEUR enseignante Petite section

Phébé AUVRAY enseignante petite section

Mme BARBIER Maire de Bucquoy

Mr Lesage Maire de Achiet le Petit

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme DEBAL

Mme PELTIER

Mme MACQUERON

Mme DUCROCQ

Mme SEVESTE

1°REMERCIEMENTS

- Nous remercions la mairie pour la réparation du TBI dans la classe de Préfa.
- Nous remercions la mairie pour le changement des alarmes

2° DEMANDE DE TRAVAUX

- Changer les dévidoirs à papier dans les toilettes extérieures car ils sont cassés et en mettre en métal comme dans le préfa ; et ajouter un dévidoir également dans le toilette intérieur à côté de la salle de jeu ;
- Qu'en est-il pour la photocopieuse ? Merci de vous renseigner pour savoir quand nous l'aurons .Demander à l'entreprise de nous prêter une photocopieuse en attendant car nous avons des montages à faire que nous ne pouvons plus faire ;
- Lumière dans le couloir de la classe de Mme DELIESSCHE car Marion y travaille et ne voit pas bien : néon plus puissant ;
- demandes de démarrer les inscriptions , peut-être de donner un papier dans les boites aux lettres pour informer les parents qu'il faut inscrire leur enfant au mois de mai que ce soit les petits ou tout petits même si la demande concerne le mois de janvier ; Rappeler aux parents de tout petits qu'une rentrée peut se faire que jusque janvier , après plus de rentrée en cours d'année pour la TPS. Nous avons besoin de connaître les effectifs pour faire les classes ;
- Demande de renforcer la sécurité pour le bus, mettre une paroi pour fermer à gauche du portillon et trouver une idée abri : plus de 40 élèves prennent le bus ;
Nettoyer le préau pendant les vacances (fientes de pigeons et vérifier les nids)
- merci également de penser à renouveler le contrat de Emilia si cela est possible : très grande qualité professionnelle ;
- réparer les vélos

3° SORTIES ET ACTIONS DANS LES ECOLES

ACTIONS :

Il y a eu vente de galettes en janvier BENEFICE DE 280 euros

Confection de calendriers de Noël par les enfants : plus de 200 calendriers réalisés

Bénéfice de 500 euros

Action photo a eu lieu ce lundi 4 avril

5 PROTOCOLE SANITAIRE

2° CAMPAGNE DE dépistage test salivaire le 31/03/2022

42 enfants ont fait le test, tous négatifs

7. Projets et sorties scolaires

La sortie à Souastre aura lieu le 29 avril toute la journée pour la classe des petits avec Mme AUVRAY et Mme VASSEUR. LE MATIN Fabrication du pain et visite des animaux l'après-midi avec un pique-nique le midi

Le jeudi 9 juin, sortie au Musée MATISSE avec la classe des moyens et la classe des grands toute la journée

Le 20 juin au musée du Louvres Lens ;

Parcours du cœur le 16 mai pour les grands et moyens ;

Madame BARBIER explique que le photocopieur a été livré et mis en service à la rentrée. Des tracts ont été distribués toutes boîtes pour informer les parents que les inscriptions pour la rentrée de septembre étaient ouvertes.

Lecture du compte-rendu du conseil de l'école élémentaire par Monsieur MUCHEMBLED

**Conseil d'école n°1
Mardi 5 avril 2022**

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Mme Barbier, maire de Bucquoy Mr Lesage, maire d'Achiet-le-Petit Mme Lannoy Nathalie Mme Nawrocki Murielle Mme Agez Peggy Mme Lectez Christelle Mme Sobecki Nathalie Mme Billet Lucile Mme Houplain Carine Mme Havet Mélody	Mr Lavoisy, inspecteur de l'Education Nationale Mme Boutemy Sophie

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité pour l'achat d'un frigidaire, l'installation des alarmes incendie reliées entre elles.

Un exercice a été réalisé le 14 mars. Le signal a été entendu dans toutes les classes et l'exercice a été réalisé rapidement.

La CCSA a remplacé le TBI de la classe de Mme Lectez par un ENI ainsi que l'ordinateur portable.

2° Demande de travaux et d'équipement

- Réparer la porte qui donne accès au jardin derrière l'école. La porte est bloquée et reste ouverte.
- Lecteur CD externe et port USB multiple pour l'ordinateur de Mme Lectez.
- Vérifier la fermeture des oscillos battants dans les classes.

3° Matériel de sport

Le matériel de gymnastique entreposé dans le local à la salle de sports serait utilisé en dehors des activités de notre école.

Ce matériel a été acheté en 2012 par la coopérative scolaire grâce à des subventions de l'APEEP.

Il ne doit pas être utilisé par d'autres utilisateurs de la salle.

4° Sorties et actions

La sortie scolaire avec nuitées n'aura pas lieu et l'équipe pédagogique a décidé de ne plus en organiser. Nous proposerons uniquement des sorties à la journée.

Une sortie est prévue le jeudi 12 mai pour les classes de Mmes Lannoy et Sobecki à Doullens au paradis Koneka, c'est un centre équestre qui propose des ateliers autour de la découverte du poney, 1 balade en poney.

Une sortie scolaire au château de Chantilly sera organisée le lundi 13 juin pour les 4 classes.

Les photos de classe ont eu lieu le lundi 4 avril.

Le parcours du cœur sera organisé au sein de l'école. Nous irons à pied jusqu'à Achiet-le-Petit où Mr Lesage, maire de la commune nous accueillera au terrain de football si le temps le permet ou dans la salle des fêtes.

5° Protocole sanitaire

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les classes. Nous continuons pour l'instant de séparer les classes dans la cour de l'école car nous avons eu quelques accidents.

Des tests salivaires ont été proposés aux familles : 42 tests réalisés, tous négatifs.

Madame BARBIER précise que la porte d'accès au jardin a été réparée.

- Redevance friterie pour Bernard FIEF

Madame BARBIER informe qu'elle s'est renseignée auprès de la Commune de Bapaume pour avoir une idée du tarif à appliquer pour l'installation de la friterie de Monsieur FIEF sur la place communale. A Bapaume, le tarif appliqué est de 2€ par mètre linéaire par jour, soit 270€ par mois. Cependant, ce coût étant élevé et la commune de Bucquoy étant moins importante que celle de Bapaume, Madame BARBIER propose de diviser ce prix par deux, soit 135€ par mois.

Madame LEFEBVRE demande si Monsieur FIEF a demandé son raccordement électrique. Madame BARBIER lui répond que c'est en cours, elle précise qu'il n'est pas possible pour Monsieur FIEF d'utiliser le branchement forain qui est un branchement provisoire.

Un bail sera à établir pour autoriser Monsieur FIEF à s'installer sur la place. Après discussion, une redevance de 100€ par mois serait préférable pour débiter. Un vote a lieu :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

- Jardins fleuris

Madame BARBIER informe qu'une réunion a eu lieu le jeudi 14 avril avec les membres du jury des maisons et jardins fleuris : Lionel THERY, Leslie MATHON, Muriel POLLART, Daniel COSTOUX et Manuella BERNASINSKI. A ce jour, 22 inscriptions sont arrivées.

Lors de cette réunion, les membres du jury ont proposé de choisir des maisons ou jardins fleuris dans la commune dont les habitants ne souhaitent pas participer à ce concours et d'offrir une récompense aux trois premiers. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

- Commerces

Madame BARBIER informe que le café « le relais » sera repris par Monsieur AUCHART Nicolas et sa compagne et ouvrira mi-mai.

La boulangerie sera également reprise. Une ouverture est prévue en septembre après des travaux de rénovation qui auront lieu en juillet/août.

- Salle de sports

Monsieur DHE informe qu'il a été interpellé par les membres de l'Aïkido car il fait froid dans la salle de sports. Madame BARBIER répond que plusieurs demandes ont été faites auprès de l'installateur pour résoudre ce problème mais sans succès. Elle précise qu'elle continue ses démarches pour que le problème soit résolu.

Monsieur DHE informe également que la porte d'entrée s'ouvre sans badge. Madame BARBIER rappellera la société « Nord Protection » à ce sujet.

- Comptabilité

Madame BARBIER informe que Monsieur GOUY, comptable de la Trésorerie de Bapaume propose que la commune passe à la M57 à partir du 01/01/2023. Elle précise que ce passage sera obligatoire à partir du 01/01/2024. Madame BARBIER précise que le contrat actuel « Horizon online » a été conclu avec notre prestataire JVS Mairistem le 01/02/2021 pour 3 ans. Cependant, cette version ne permettra pas à la commune de passer à la M57, il sera nécessaire d'utiliser la version « Horizon Cloud ».

Monsieur VIENNE se demande ce qu'est la M57.

Madame LEFEBVRE explique qu'actuellement les communes travaillent avec la M14 qui est une comptabilité publique. La M57 se rapproche davantage de la comptabilité privée.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 30 mai.
--